



## **39 / - Dette et fiscalité -**

publié le **06/01/2013**, vu **1376 fois**, Auteur : [Benammar Christian](#)

**La Droite n'admet pas la nouvelle fiscalité ciblant les fortunes et les hauts revenus. La gesticulation médiatique qu'a déclenchée l'échelle fiscale décidée pour réduire la dette colossale laissée par Sarkozy , fait peine à voir tant les contradicteurs de la fiscalité d'exception oublient ce que prônaient les concepteurs de la fiscalité libérale . Visiblement, la Droite "la plus bête du monde" n'a rien retenu de ce que préconisaient nos maîtres à penser à la fac : A. Marchal, R. Barre, M. Duverger, A. Tiano, G. Vedel et bien d'autres...**

**L'argumentaire des concepteurs libéraux (qui a aussi éclairé ma critique doctorale de la Société duale en Algérie en 1970) était le suivant depuis la 4ème république:**

**1/ Les financiers classiques, notamment anglais, prétendaient que cette fiscalité avait pour effet de détruire les richesses.**

**"Taillez les branches, ne coupez pas les racines" clamaient-ils déjà (comme ils le répètent aujourd'hui !).**

**Mais, ils confondaient capitaux privés et richesse nationale.**

**En réalité, l'impôt d'exception ne détruit jamais la richesse nationale.**

**Il modifie, en revanche, la répartition et l'emploi spéculatif des**

**capitaux .**

**L'interventionnisme fiscal ( venu du 15 ème siècle) écrête les gros revenus par l'impôt progressif et tend à réduire les inégalités sociales.**

**A la faveur de l'ouverture des marchés, la menace de l'exil fiscal des plus fortunés est sans cesse agitée par les conservateurs, mais les Etats préfèrent harmoniser les régimes de fiscalité étroitement dépendants des conditions économiques nationales plutôt que de s'engager dans des mesures de rétorsion interétatiques.**

**2/ Le chef de file de l'école libérale , Adam Smith, énumérait les règles de justice comme suit : " Les sujets de chaque Etat doivent contribuer aux dépenses du gouvernement en raison de leur faculté respective, c.à.d en proportion des revenus dont ils jouissent sous la protection de l'Etat ".**

**3/ En 1945, en France, un impôt extraordinaire sur le capital a été adopté pour faire face aux objectifs reconstruction. En 1962 (qui s'en souvient ?) le projet a été relancé pour faire face au rapatriement et à la réinstallation en France des Français d'Algérie.**

**4/ L'interventionnisme fiscal a donc été souvent utilisé par la Droite au pouvoir soit, pour encourager les secteurs économiques pénalisés (agriculture, artisanat, exportations) , soit, pour encourager la natalité au lendemain de la guerre, soit, à but social pour réduire les inégalités de revenus.**

**En Angleterre, on a développé l'income tax et la surtax en 1909 et 1973 dans le même esprit de limitation des hauts revenus.**

**En France, le prélèvement fiscal exceptionnel (loi du 7 janvier 1948 de Mayer) a permis de mettre fin à la formation de capitaux spéculatifs, qui gangrénaient les finances publiques, alors que des impératifs graves de la reconstruction déséquilibraient l'économie après-guerre...**

**Aux Etats Unis, le système fiscal américain aux époque de guerre et de compétition a été aussi progressif . La surtaxe a été beaucoup plus élevée pour ceux qui avaient des revenus plus élevés . La surtaxe se traduisait par un taux de 55% !**

**Mais aux Etats unis, le patriotisme commence par le respect de la fiscalité qui frappe les citoyens. Comme en Russie où s'est réfugié le malheureux Depardieu. Il ne pouvait pas plus mal choisir !**